



Support Action de Formation

MIKUCZANIS FORMATION
AERONAUTIQUE
FR.ATO.0105

Intitulé de la formation :
Cours Préliminaire – FCL.720.H
Qualification de Type Hélicoptères
Monopilote Multimoteurs

Fiche n°7

Objectifs pédagogiques : acquérir l'attestation de cours préliminaire nécessaire pour pouvoir se présenter en formation pratique

Public concerné : Pilote privé ou professionnel d'hélicoptère en activité *mais non titulaire d'un ATPLH théorique.*

Compétences visées :

Fournir au stagiaire *non titulaire d'un ATPLH* une connaissance générale suffisante lui permettant de suivre une formation pratique pour la délivrance de la première qualification de type d'un hélicoptère multimoteur monopilote, conformément au Règlement *(UE) n°1178/2011* en vigueur consolidé au 31 janvier 2022.

A l'issue de cette formation pratique complémentaire il sera amené à être pilote d'hélicoptères dans l'aviation commerciale ou générale.

Prérequis :

Tout candidat à la délivrance d'une première qualification de classe ou de type hélicoptère doit remplir les conditions définies à la [<PARTIE-FCL>] SOUS-PARTIE H – SECTION 2 – FCL.720 H.

Entre autres condition : au moins 70 heures de vol en tant que PIC sur hélicoptère.

Etre titulaire de la Licence de Pilote Privé Hélicoptère (PPLH) ou professionnelle (CPLH)

Etre titulaire du certificat médical de classe 1 ou 2

Moyens techniques et d'encadrement :

Formation réalisée sur site (Aéroport de Lyon-Bron, Bâtiment n°3), possibilité en externe (étude au cas par cas de la faisabilité).

Séances de formation réalisées en salle de classe

Cours magistraux, tableau blanc, vidéo projection, montage ppt, etc.

Documentation pdf réduite remise à chaque stagiaire.

La formation est assurée par des formateurs ayant une solide expérience aéronautique.

La formation est réalisée en langue française.

Modalités d'évaluation :

Obtenir 75% à l'examen global pour délivrer l'attestation de cours préliminaires

Déroulement du stage :

1 stagiaire à 12 stagiaires maximum par cours

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h / 10h - 10h15 / 12h15 et de 13h45 / 15h15 – 15h30 / 17h.

Formation réalisée en 30 heures pour les pilotes privés, ce qui représente 4 jours,

formation réalisée en 15 heures pour les pilotes professionnels, ce qui représente 3 jours, comprenant le cours et l'examen global.

Formations adaptées possibles, généralement réalisées en cours particuliers.

Répartition générale des différents modules

Pilote privé PPLH	Cours	Pilote Professionnel CPLH	Cours
Matières		Matières	
- 021 Cellule et systèmes	10 h.	- 021 Cellule et systèmes	4 h.30
- 022 Instrumentation	9 h.	- 022 Instrumentation	4 h.30
- 031 Masses et centrage	3 h.	- 031 Masses et centrage	1 h.30
- 034 Performances hélicoptères	7 h.	- 034 Performances hélicoptères	3 h.30
Contrôle global	1 h.	Contrôle global	1 h.
Total	30 h.	Total	15 h.

Les cours sont modulables en fonctions des difficultés rencontrées pendant la formation.

L'ATPLH est répertorié au registre RNCP n°30763 voir : www.francecompetences.fr/recherche/rncp/30763/

Pour consultation : www.ecologie.gouv.fr/referentiel-reglementaire-des-personnels-navigants

Pour consultation : www.easa.europa.eu - Règlement *(UE) n°1178/2011* - (AIR CREW 1885 pages)

Pour tous renseignements complémentaires contactez le responsable pédagogique :

Tél : 06 72 12 06 50 ou par email : secretariat@mikuczanis-formation.fr